



En vertu de ces quatre vingt livres et de cinquante
 livres du mois de Juin et par devant au village de
 paroisse de St. Symphorien Circonscription de
 par la grande de Dieu de France et de Navarre par
 moy mesmes et par devant lesdits témoins par nommis à
 En la personne Guillaume Guitard habitant au moulin
 de Peisset paroisse de Ste. Geneviève lequel de son bon
 plein et libre arbitre a confessé avoir reçu de Pierre Guitard son
 frère faisant et assistant seauoir est la somme de cent livres
 livres et est pour et contentement du principal qui luy est due
 de ses devoirs légitimes à luy dus dans son contrat de
 mariage contracté par main publique le sixième de
 Juin luy Guillaume Guitard a reçu de son frère le
 contentement de l'argent et autre manœuvre comme a dit à son
 contentement tellement que luy Guillaume Guitard et payé de l'ad-
 plus demandé sans préjudice du restant desdits deniers
 fait et a obligé les biens et possessions héréditaires
 et autrement acquis et à acquies de quoy le faisant en sa
 Cayron père et frère Antoine Cayron maire de la paroisse
 des Bessières paroisse de St. Turvy sous signés, les parties nom-
 mes Signer de requies et moy de St. Cayron

Cayron ptre

[Signature]

19.6.1691 : Au village de Fabrègues
 alors paroisse de St. Symphorien ,
 a été Guillaume GUITARD habitant
 au moulin de Peisset (Ste. Geneviève)
 et devant ROQUETTE Notaire il a reconnu
 et confessé avoir reçu de l'argent
 de Pierre GUITARD son frère. Témoins:
 Me. Pierre CAYRON prêtre et son frère
 Antoine Marchand tous 2 des Bessières.
 P.C. WILK E.38 N°10